



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement La Haute-Saint-Charles

RÈGLEMENT R.A.7V.Q. 14

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT 7 LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR LA DÉTERMINATION DES INTERSECTIONS DES RUES ET DES ROUTES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ARRONDISSEMENT OÙ LE VIRAGE À DROITE À UN FEU ROUGE EST INTERDIT

**Avis de motion donné le 10 mars 2003
Adopté le 20 mars 2003
En vigueur le 3 avril 2003**

RÈGLEMENT R.A.7V.Q. 14

RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT 7 LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR LA DÉTERMINATION DES INTERSECTIONS DES RUES ET DES ROUTES RELEVANT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ARRONDISSEMENT OÙ LE VIRAGE À DROITE À UN FEU ROUGE EST INTERDIT

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT 7 LA HAUTE-SAINT-CHARLES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Il est interdit d'effectuer un virage à droite à un feu rouge aux intersections des rues et des routes relevant de la responsabilité de l'arrondissement, énumérées à l'annexe I, durant la période prévue à celle-ci.
- 2.** L'installation d'une signalisation appropriée, interdisant le virage à droite à un feu rouge et indiquant la période d'interdiction, est ordonnée à chacune des approches d'une intersection visée à l'article 1.
- 3.** Le présent règlement a effet à compter du 13 avril 2003.
- 4.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(Article 1)

Liste des intersections visées de l'arrondissement Haute-Saint-Charles

Intersections	Approche	Période d'interdiction
Bastien, Boulevard / Saint-Jacques, Boulevard	SUD	De 7h à 22h
Bastien, Boulevard / Valvue, Rue	NORD	De 7h à 22h
	SUD	De 7h à 22h
Chauveau, Avenue / Saint-Jacques, Boulevard	NORD	De 7h à 22h
	SUD	De 7h à 22h
Colline, Rue de la / Pacifique, Rue	SUD	De 7h à 22h
	EST	De 7h à 22h
Érables, Rue des / Renaud, Rue	SUD	De 7h à 22h
Ormière, Boulevard de l' / Blain, Rue	EST	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
Ormière, Boulevard de l' / Gastonguay, Boulevard	OUEST	De 7h à 22h
Ormière, Boulevard de l' / Pincourt, Rue	EST	De 7h à 22h
Ormière, Boulevard de l' / Ramesay, Rue	OUEST	De 7h à 22h
Racine, Rue / Étudiants, Boulevard des	OUEST	De 7h à 22h
Racine, Rue / Hôpital, Rue de l'	SUD	De 7h à 22h
	NORD	De 7h à 22h

Valcartier, Boulevard / Étudiants, Boulevard des	EST	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
Valcartier, Boulevard / Golf, Rue du	OUEST	De 7h à 22h
Érables, Rue des / Renaud, Rue	NORD	De 7h à 22h
Ornière, Boulevard de l' / Caserne 6 de l'Ornière, Stationnement	EST	De 7h à 22h
	OUEST	De 7h à 22h
Ornière, Boulevard de l' / Racine, Rue	OUEST	De 7h à 22h
Ornière, Boulevard de l' / Ramesay, Rue	EST	De 7h à 22h
Racine, Rue / Pavillon Saint- Louis, École spécialisée	NORD	En tout temps

Annexe préparée le 12 mars 2003

par: _____

Marc des Rivières
 Directeur, Division du transport
 Service de l'aménagement du territoire